



## FOCUS PRODUITS:

### LES CUIVRES

<b>Sulfate de cuivre</b> : très corrosif, à ne pas utilisé sur végétaux	<b>Hydroxide de cuivre</b> : sulfate de cuivre neutralisé à la soude Moins phytotoxique mais moins persistant que BB. Action choc Lessivable plus facilement que BB. Dose à appliquer: 5 à 10 g/l
<b>Bouillie bordelaise</b> : sulfate de cuivre neutralisé à la chaux Sel de cuivre qui a l'action la plus longue dans le temps (3 semaines sans lessivage) Se lessive à 20 mm 20 % de cuivre métal Dose à appliquer: 5 à 25 g/l de BB	<b>Oxychlorure de cuivre</b> : moins phytotoxique que BB mais moins actif Marque moins les fruits et légumes Dose à appliquer: 2,5 à 5 g/l

### LES SOUFFRES

<b>Soufre trituré</b> (poudre) : Particule de taille « important », plus long à se sublimer donc action plus longue	<b>Soufre sublimé</b> (poudre) : Action rapide (particule plus fines) La sublimation : processus faisant passer le soufre de l'état solide à gazeux = efficacité (forme absorbée par le champignon) Perte d'efficacité quand vent
<b>Soufre micronisé</b> (mouillable) : De petite taille (<10µ) avec des agents mouillants et dispersant favorisant la qualité de répartition et l'adhérence sur la plante Plus persistants Moins sensible à la dérive au vent Acaricide	

### N'oubliez pas les EPI\*



\*EPI: Equipement de Protection Individuel (gants, bottes combinaison...)

### LES HUILES ESSENTIELLES (HE)

Les huiles essentielles doivent être d'origine naturelle et non de synthèse, et issues de première pression à froid pour conserver le maximum d'efficacité

(Source: soigner les plantes par les huiles essentielles et les huiles végétales - E.PETIOT 2021)

#### Modes d'applications:

**Pulvérisation** plutôt le matin pour un effet curatif  
Dilution à dose faible: 10 ml d'HE + 10 ml d'huile végétale + 1 à 3 % de tensioactif (pour faciliter le mélange huile-eau) pour 15 litres d'eau équivalent à une surface traitée de 1000 m<sup>2</sup>

**Perfusion ou injection** nécessite un matériel adapté et de respecter les différentes couches du tronc (Ecorce, xylème, phloème).

Dose: 2% d'HE + 50 % d'huile végétale + 1 à 3% de tensioactif + eau de pluie. La quantité à injecter dépend de la circonférence de l'arbre (15 ml pour 30 cm, 45 ml pour 90 cm)

A éviter en période sèche (transferts de sève plus faible)

**Cataplasme** avec de l'argile blanche.  
dose 10 ml pour 5 kg.

### TABLEAU DE CORRESPONDANCES POUR LES CALCULS DE DOSES

#### Surfaces

Surface d'une planche de culture ou d'une zone cultivée  
Longueur x largeur, exprimé en m<sup>2</sup>

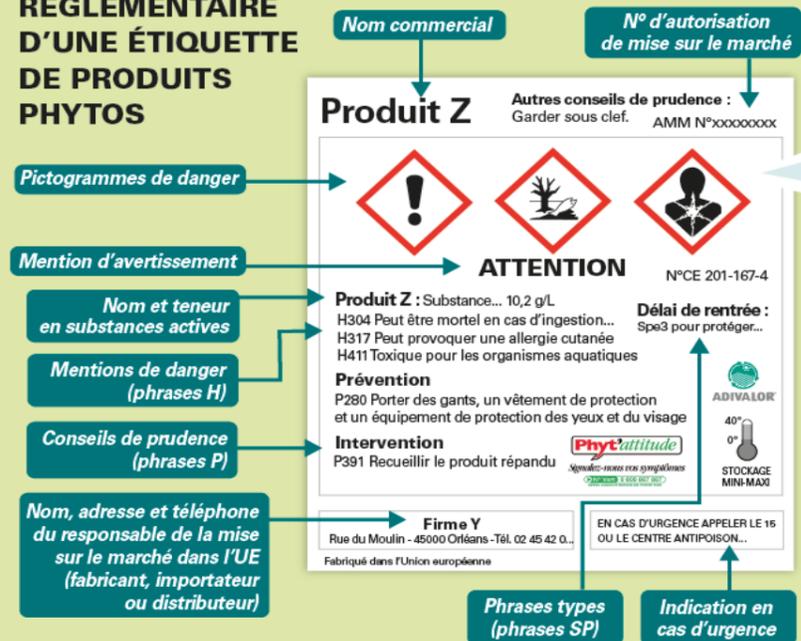
100 m<sup>2</sup> (ou 1 are) = 0.01 ha  
1000 m<sup>2</sup> = 0.1 ha  
10000m<sup>2</sup> = 1 ha ou 1 carré de 100 m x 100 m

#### Volumes pour les traitements et épandages

1m<sup>3</sup> = 1 000 litres  
1 hl (hectolitre) = 100 litres  
1 dal (décalitre) = 10 litres  
1 dl (décilitre) = 0.1 litre  
1 cl (centilitre) = 0.01 litre  
1 ml (millilitre) = 0.001 litre  
1 litre = 1 000 ml

1 canette de soda de 33 cl = 330 ml = 0.33 litres  
1 cuillère à soupe = 15 ml  
1 cuillère à café = 5 ml  
1 goutte = 0,05 ml

### COMPRENDRE LA PARTIE RÉGLEMENTAIRE D'UNE ÉTIQUETTE DE PRODUITS PHYTO



Phyt'attitude fonctionne sur le principe de signalement volontaire de symptômes.  
Adivalor est un organisme pour la valorisation des déchets agricoles, regroupant agriculteurs, distributeurs et industriels.  
Le numéro CE ou plus précisément le numéro de la Communauté européenne est un identifiant attribué aux substances chimiques à des fins de réglementation.

### Les pictogrammes de danger des produits phytosanitaires

- y compris UAB
- Toxicité aiguë de catégorie 4** : irritations ou sensibilisation oculaire/lésions oculaires, allergies cutanées, somnolence, vertiges.
  - Toxicité pour les organismes aquatiques.**
  - CMR** : cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.
  - Matières inflammables** : peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique etc.
  - Matières comburantes** : peut provoquer ou aggraver un incendie ou une explosion en présence de produits inflammables.
  - Matières corrosives** : attaque, détruit les métaux, ronge la peau/les yeux en cas de contact ou de projection.
  - Toxicité aiguë de catégorie 1, 2 ou 3** : empoisonne rapidement, même à faible dose.

## RECONNAISSANCE DES BIO-AGRESSEURS

#### Pour la reconnaissance des maladies vous pouvez consulter :

le guide ORSTOM en lien ci-contre: [Pathologie des végétaux cultivés : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna \(ird.fr\)](#)  
Interrogez la DAG à l'adresse mail: [diagnostic@rural.gov.pf](mailto:diagnostic@rural.gov.pf)

#### Plus général:

[Nos fiches techniques – DAG \(service-public.pf\)](#)  
[Tropilég \(inra.fr\)](#)

Pacific Pests (l'application smartphone est en anglais) [https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lucidcentral.mobile.pacific\\_pests&gl=US](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lucidcentral.mobile.pacific_pests&gl=US)

#### Pour les ravageurs et auxiliaires:

Guide de reconnaissance des insectes et acariens des cultures maraichères, vivrières de Polynésie française (Disponible à la DAG)



Centre technique BIO  
Contacts: L.MAUNAS 40.42.81.44 poste 218 / R.OITO 40.42.81.44 poste 331

